



Calculer le quotient familial

Le quotient familial détermine le tarif appliqué aux différentes activités municipales, en fonction des ressources et de la situation des familles.

Il bénéficie chaque année à environ 5 000 familles.

Il permet d'obtenir un **tarif réduit** pour de **nombreuses activités municipales** :

- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire
- Centres de loisirs
- Séjours de vacances
- École municipale des sports
- Conservatoire de musique, etc.

Calcul du quotient familial et inscription aux activités

Vous devez vous présenter au **service prestations éducation à l'hôtel de ville**, ou à la **mairie annexe** en vous munissant des documents justificatifs originaux (voir liste ci-dessous) :

Liste des documents originaux à présenter le jour du rendez-vous

Pour tous

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (bail, quittance de loyer...)
- Avis d'imposition de l'année précédente (les 2 avis pour les concubins)
- Dernier bulletin de salaire (ou Assedic, pensions...) ou dernier bilan comptable (artisans, commerçants)
- Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales

Pour les personnes hébergées

- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Justificatif récent de l'hébergeant

Pour les personnes en retard de paiement

- Bordereau de situation à jour délivré par le Trésor Public (37, avenue de la République)

Pour bénéficier des abattements fiscaux

- Taxe d'habitation de l'année précédente
- Taxe foncière de l'année précédente

En cas de changement de situation (Mariage, naissance, séparation, divorce...)

- Tout document justifiant de votre nouvelle situation (livret de famille, acte de naissance, ordonnance de non conciliation, jugement de divorce, décision de justice...)

Inscription à l'accueil périscolaire maternel matin / soir et élémentaire matin

- Attestation de votre employeur ou dernier bulletin de salaire
- Ou attestation d'un organisme de formation précisant les dates de début et de fin de session
- Ou attestation d'inscription dans une agence d'intérim

Cette démarche est **indispensable** pour bénéficier de tarifs correspondant à vos ressources et profiter des activités municipales. En cas de **changement de situation** ou pour les nouveaux arrivants dans la commune, le quotient familial est **calculé en cours d'année**. Il est alors valable jusqu'au 31 août de l'année en cours.

Tant que votre quotient n'est **pas calculé**, les prestations vous sont **facturées au tarif maximum**.

Période de calcul

Du 1^{er} juin au 31 août de l'année en cours.

Tarifs

Tarifs applicables en maternelle et en élémentaire

RESTAURATION	Niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Repas scolaire	M & E	1,39€	1,66€	1,96€	2,25€	2,58€	2,95€	3,27€	3,69€	4,16€	4,63€
ACCUEIL PERISCOLAIRE	Niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Accueil du matin	M & E	0,78€	0,78€	0,90€	1€	1,13€	1,33€	1,54€	1,78€	2,24€	2,69€
Accueil du soir semaine Lundi, mardi, jeudi, vendredi	E	0,55€	0,55€	0,63€	0,70€	0,82€	0,94€	1,11€	1,26€	1,59€	1,91€
	E	1,10€	1,10€	1,26€	1,40€	1,63€	1,88€	2,22€	2,53€	3,18€	3,83€
	M	1,34€	1,34€	1,52€	1,72€	1,93€	2,25€	2,65€	3,06€	3,86€	4,66€
Accueil soir mercredi	M & E	0,55€	0,55€	0,63€	0,70€	0,82€	0,94€	1,11€	1,26€	1,59€	1,91€
	M & E	1,10€	1,10€	1,26€	1,40€	1,63€	1,88€	2,22€	2,53€	3,18€	3,83€
	M & E	1,38€	1,38€	1,58€	1,76€	2,04€	2,35€	2,78€	3,07€	3,98€	4,89€
CENTRES DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)	NIVEAU	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Accueil du matin	M & E	0,78€	0,78€	0,90€	1,00€	1,13€	1,33€	1,54€	1,78€	2,24€	2,69€
Activité journée	M & E	2,20€	2,44€	2,65€	2,90€	3,10€	3,33€	3,55€	3,75€	3,99€	4,23€
Repas	M & E	1,39€	1,66€	1,96€	2,25€	2,58€	2,95€	3,27€	3,69€	4,16€	4,63€
Accueil du soir	M	1,34€	1,34€	1,52€	1,72€	1,93€	2,25€	2,65€	3,06€	3,86€	4,66€
	E	1,10€	1,10€	1,26€	1,40€	1,63€	1,88€	2,22€	2,53€	3,18€	3,83€

Contact

Service prestations éducation

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France

Horaires d'ouverture

Sans rendez-vous (le matin)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous (après-midi)

Du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00

01 45 91 70 60

[Courriel](#)

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
(Locaux de la maison de quartier Jean-Jaurès, du secteur sud)
93150 Le Blanc-Mesnil
France

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15 (sauf le mardi jusque 19h45)

01 45 91 70 71

[Courriel](#)

Lire aussi

[Pour en savoir plus sur les accueils périscolaires](#)

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi

14:00–17:30

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Judi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Uniquement sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre.